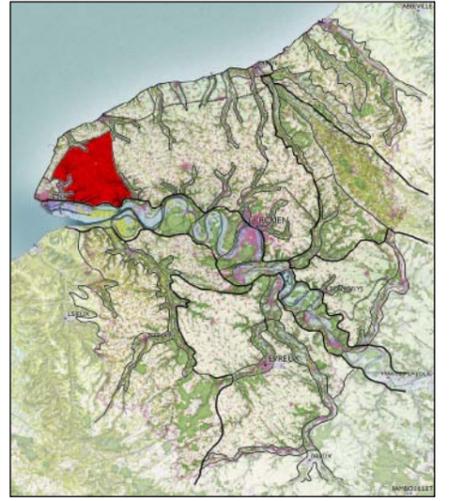


LA POINTE DE CAUX

SITUATION

A l'ouest d'une ligne entre la vallée de la Ganzeville au nord et la vallée du Commerce au sud, la pointe de Caux rejoint les bords de la Manche et la vallée de la Seine. Elle est séparée de la côte par une épaisseur d'une petite dizaine de kilomètres correspondant au Caux maritime, la route RD 940 faisant office de limite approximative. Entaillée par les vallées affluentes de la Seine et celles qui se jettent dans la Manche, la pointe de Caux est un plateau creusé par de nombreux petits talwegs. Elle se distingue du pays de Caux par une répartition diffuse des zones habitées dans la plaine agricole.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

Des structures agricoles et paysagères proches de celle du pays de Caux

La pointe de Caux possède les mêmes caractéristiques paysagères que le pays de Caux à ceci près qu'ici le regard ne porte jamais aussi loin. Il butte très rapidement sur de multiples structures végétales, signalant des habitations ou des fermes dispersées dans la plaine agricole. Cette diffusion du bâti accompagnée de sa ceinture végétale, en fait un paysage semi-cloisonné, moins ouvert que le pays de Caux.

«Les fermes isolées sont nombreuses, s'éparpillant régulièrement sur le plateau et donnant l'impression d'un fourmillement, tant leur densité est importante.»

(source: *Clos-masures et paysages cauchois - CAUE 76 éditions point de vue , 2008*)

Entre les clos-masures, l'espace agricole est comme dans le pays de Caux constitué de grandes parcelles labourées. Les prairies se regroupent autour des fermes, accompagnées de quelques vergers. Des bosquets s'accrochent aux pentes naissantes des talwegs. Le fond de ces dépressions est lui en revanche très souvent maintenu en prairie .

La Pointe de Caux comme le pays de Caux est concerné par les problèmes de ruissellement particulièrement marqués. De nombreux ouvrages ont été aménagés pour contrer ce phénomène.

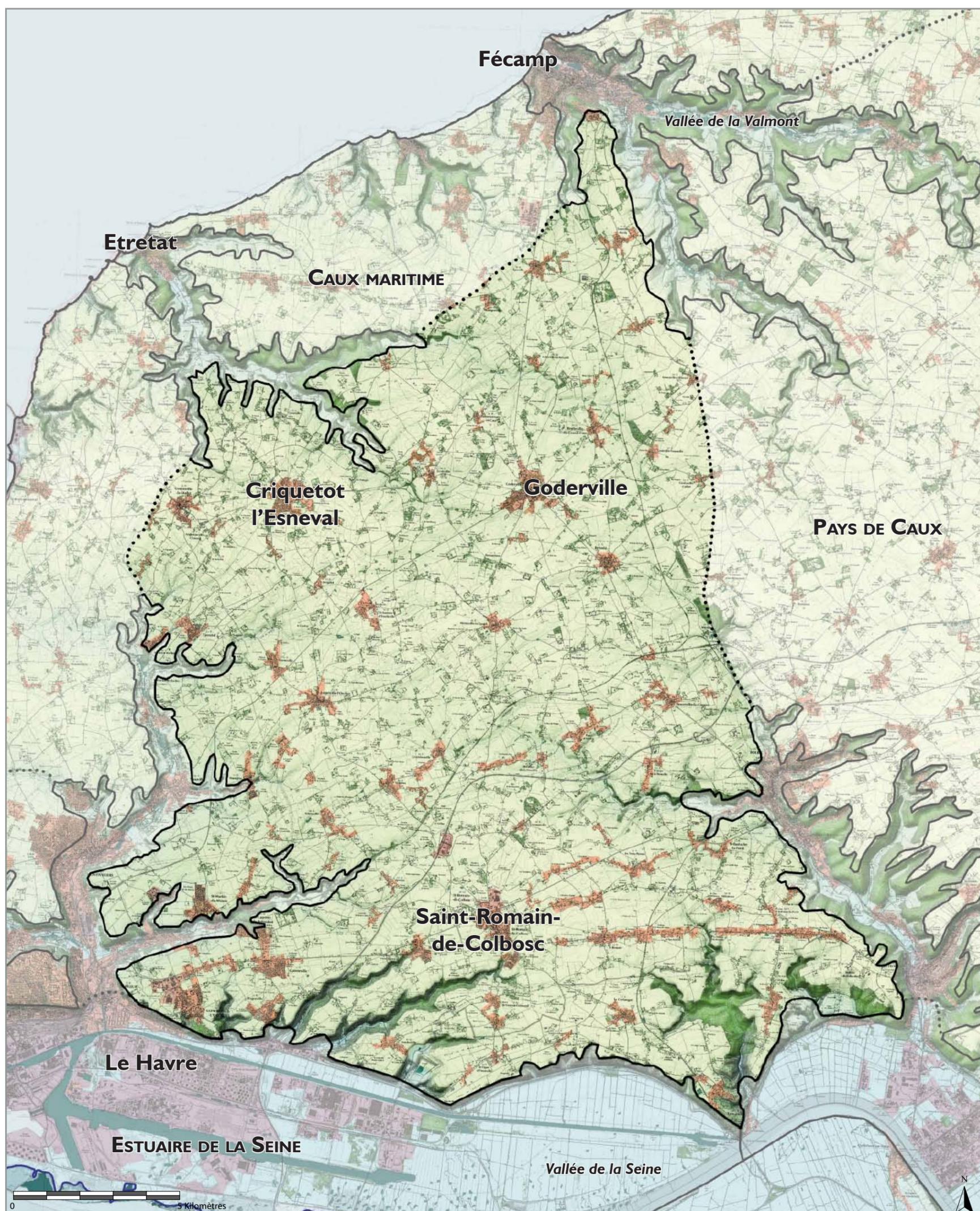


Prairies dans un talweg entre Mannevillette et Heuqueville. (2009 - commune de Mannevillette)

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°16 : LA POINTE DE CAUX

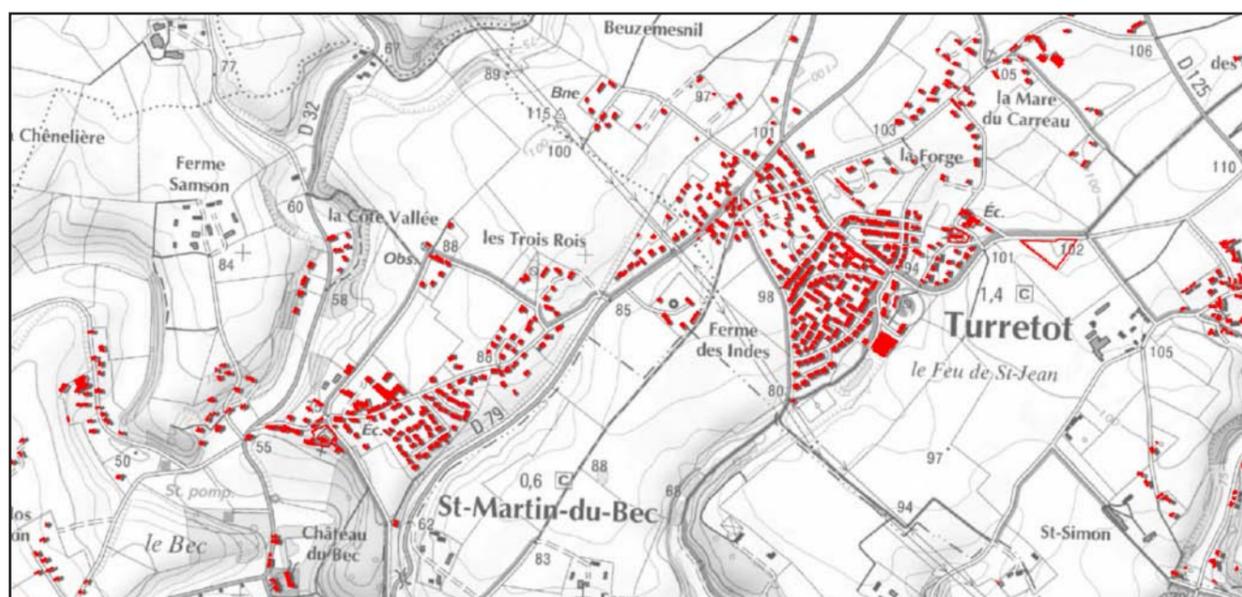
Principaux éléments de paysage de l'unité

- Des structures agricoles et paysagères proches de celle du Pays de Caux
- Des petites vallées colonisées par les infrastructures
- Un secteur soumis à des pressions urbaines grandissantes





Extension d'urbanisation linéaire, maison par maison. (2009 - commune de Saint-Martin-du-Manoir)

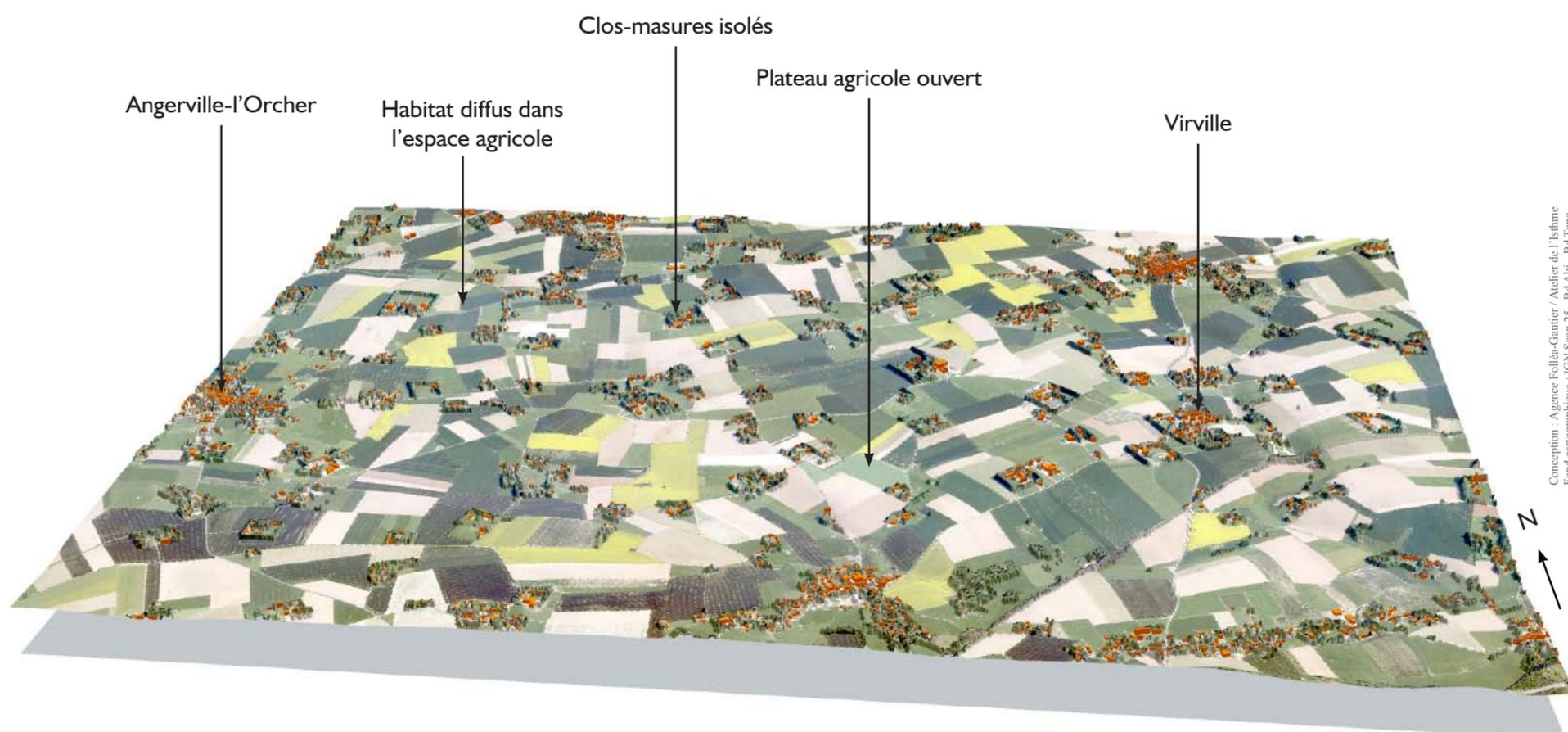


Une pression d'urbanisation sensible : la disparition des coupures entre les villages. (Bd Ortho 2008 - commune de Turretot et Saint-Martin-du-Bec)

Un secteur soumis à des pressions urbaines grandissantes

Malgré la ruralité prégnante de ce territoire, les villes et les villages sont soumis à de grosses pressions urbaines et notamment en rebord de plateau, au-dessus de la vallée de la Seine. Nombreuses sont les petites villes, comme Criquetot-Esneval, Gonneville-la-Mallet ou Goderville au cœur du plateau, qui se sont étendues par tâches successives de lotissements. Ces extensions se sont faites aux dépens de l'épaisseur végétale, périphérique aux villages.

Entre Tancarville et le Havre, les communes sous la pression de l'agglomération s'étalent rapidement. Celles situées le long des RN 15, RD 6015 et RD 81 voient cette pression démultipliée par la proximité de la route et forment aujourd'hui de véritables continuums urbains. Elles gardent néanmoins un aspect jardiné agréable.



Bloc-diagramme entre Manneville-la-Goupil et Angerville-l'Orcher.

Des petites vallées colonisées par les infrastructures et exploitées par les carrières

Plusieurs grosses infrastructures (autoroute A 29, ligne ferroviaire Paris-Le Havre, autres lignes de chemin de fer) traversent les petits vallons des bords de plateau. Par leurs tailles, elles brisent les échelles de ces petits espaces. Ainsi, à Rogerville, le vallon a été littéralement absorbé par l'autoroute.

D'autres vallons comme celui de Mortemer ont été éventrés par des carrières, transformant complètement les reliefs et du même coup le paysage.



Carrière dans une vallée affluente de la Seine. (2009 - commune de Sandouville)

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les clos-masures et les villages, une organisation particulièrement originale :

- Maintien, identification et préservation des alignements d'arbres des «fossés cauchois» pour une inscription dans les documents d'urbanisme.
- Replantation du patrimoine végétal.
- Maintien, identification et préservation des mares.
- Création d'un programme régional dédié à la protection et à la gestion des vergers.
- Préservation des prairies et des vergers au cœur et en périphérie des villages.
- Préservation et entretien des clos-masures les plus caractéristiques.
- Rénovation du patrimoine bâti.



Alignement de hêtres sur un «fossé» cauchois : une architecture végétale monumentale.



Talweg du plateau de Caux où s'accrochent des structures végétales et une agriculture spécifique.

Les talwegs et les vallons, une diversité paysagère

- Protection contre l'urbanisation des coteaux.
- Protection des boisements et de leurs lisières riches en biodiversité dans les vallées et sur le plateau.
- Maintien de la continuité écologique des boisements.
- Protection et maintien en prairies des fonds de vallons.
- Identification et protection des zones humides.

Les arbres des marinières et des bétoires, des repères

indispensables

- Localisation et préservation des arbres repères dans l'espace agricole.
- Replantation sur les sites où ils ont disparu.
- Recherche dans les archives cadastrales.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

Les extensions d'urbanisation dans les

clos-masures

- Accompagnement des projets d'extension d'exploitations agricoles par un programme de végétalisation des abords dans l'esprit des clos-masures.
- Aide à la rénovation et à l'entretien du patrimoine bâti.
- Préconisations architecturales pour le choix des matériaux et des couleurs.

Les extensions d'urbanisation et

la consommation des espaces agricoles :

- Arrêt de l'urbanisation linéaire.
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages.



Hangar agricole récent situé à l'extérieur du clos-masure. Il est par conséquent très visible depuis l'espace agricole. En revanche, son bardage en bois et sa volumétrie (toit à plusieurs pentes) lui donnent un caractère soigné.



A l'approche de l'agglomération du Havre, les bâtiments d'activités s'égrènent le long des routes, dévalorisant les entrées de villes et le paysage agricole environnant.

Les limites urbaines non traitées au contact

des espaces agricoles :

- Création de transitions végétales entre l'espace agricole et les quartiers nouvellement urbanisés.

Les lisières entre les villages et l'espace agricole

- Maintien des jardins, prairies, vergers et bosquets en limite du village.
- Incitation à planter des essences locales autour des nouvelles constructions.

Le ruissellement et l'érosion des terres :

- Organisation des retenues d'eau sur l'ensemble du bassin versant en privilégiant des espaces plantés capables de retenir et d'infiltrer l'eau.
- Aménagement dans des dispositions paysagères et plantation des abords des bassins de rétention et des aménagements hydrauliques en s'appuyant sur les lignes de force du paysage et sur le vocabulaire paysager existant.

Les projets des zones d'activités

- Implantation des nouvelles zones d'activités en recul des axes principaux.
- Préverdissement des voies de dessertes de la ZA, plantation d'arbres sur les grandes voies, bas-côtés enherbés.
- Aménagement des entrées.
- Charte graphique des enseignes.
- Signalétique sobre et discrète.
- Création de lisières urbaines autour des zones d'activités.

Les abords des principales routes départementales

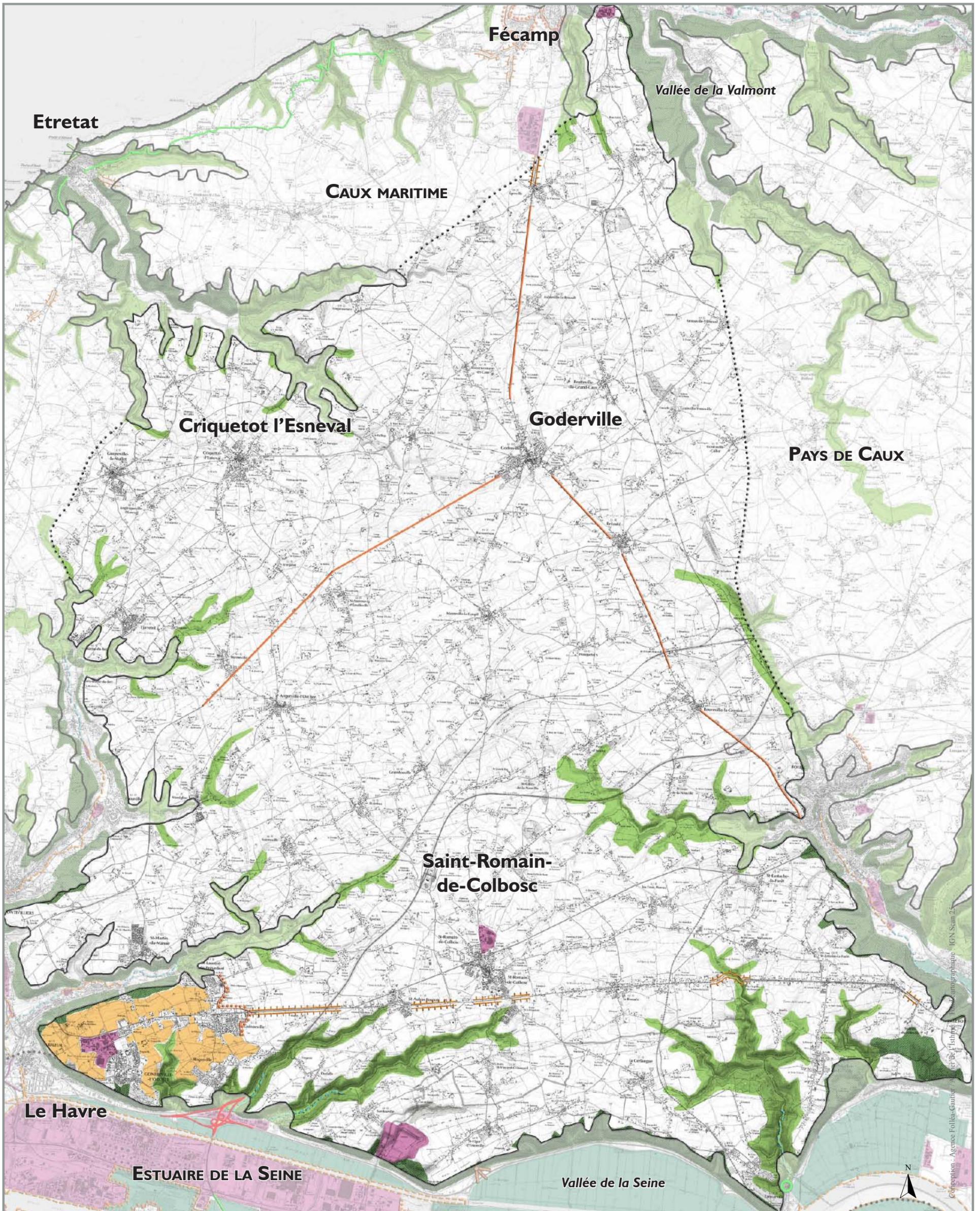
- Requalification et aménagement des abords de l'ancienne RN 29 dans les traversées de villes.
- Réduction des largeurs de chaussées pour ralentir le trafic et agrandir les trottoirs.
- Choix d'aménagements ruraux (accotements enherbés, limitation du mobilier urbain).



Des axes d'entrées de ville ayant des allures d'autoroutes.

CARTE DES ENJEUX N°16 : LA POINTE DE CAUX

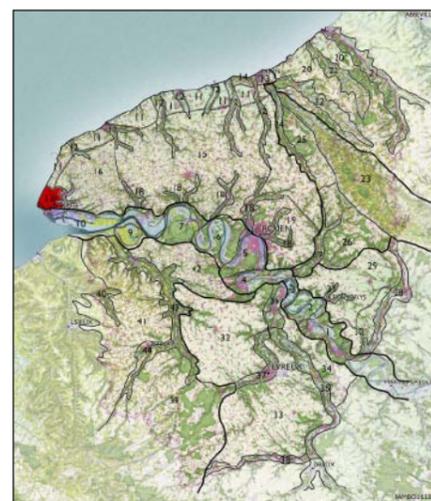
Légende des enjeux en dernière page



17. LE PAYS DE CAUX AU NORD DU HAVRE

SITUATION

Le Caux au nord du Havre constitue le rebord du plateau de Caux urbanisé ou en voie de l'être. Il domine l'estuaire de la Seine et s'arrête au-dessus du coteau qui surplombe la ville basse et le port du Havre. Il est parcouru par un réseau de talwegs et de dépressions qui file vers la vallée de la Lézarde à l'est et vers les falaises naissantes de la côte d'Albâtre à l'ouest. Au nord, ses limites sont beaucoup plus floues. Elles correspondent aux limites des secteurs dans lesquels les pressions urbaines sont les plus fortes, c'est-à-dire les communes d'Octeville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet, Montivilliers et Fontenay.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

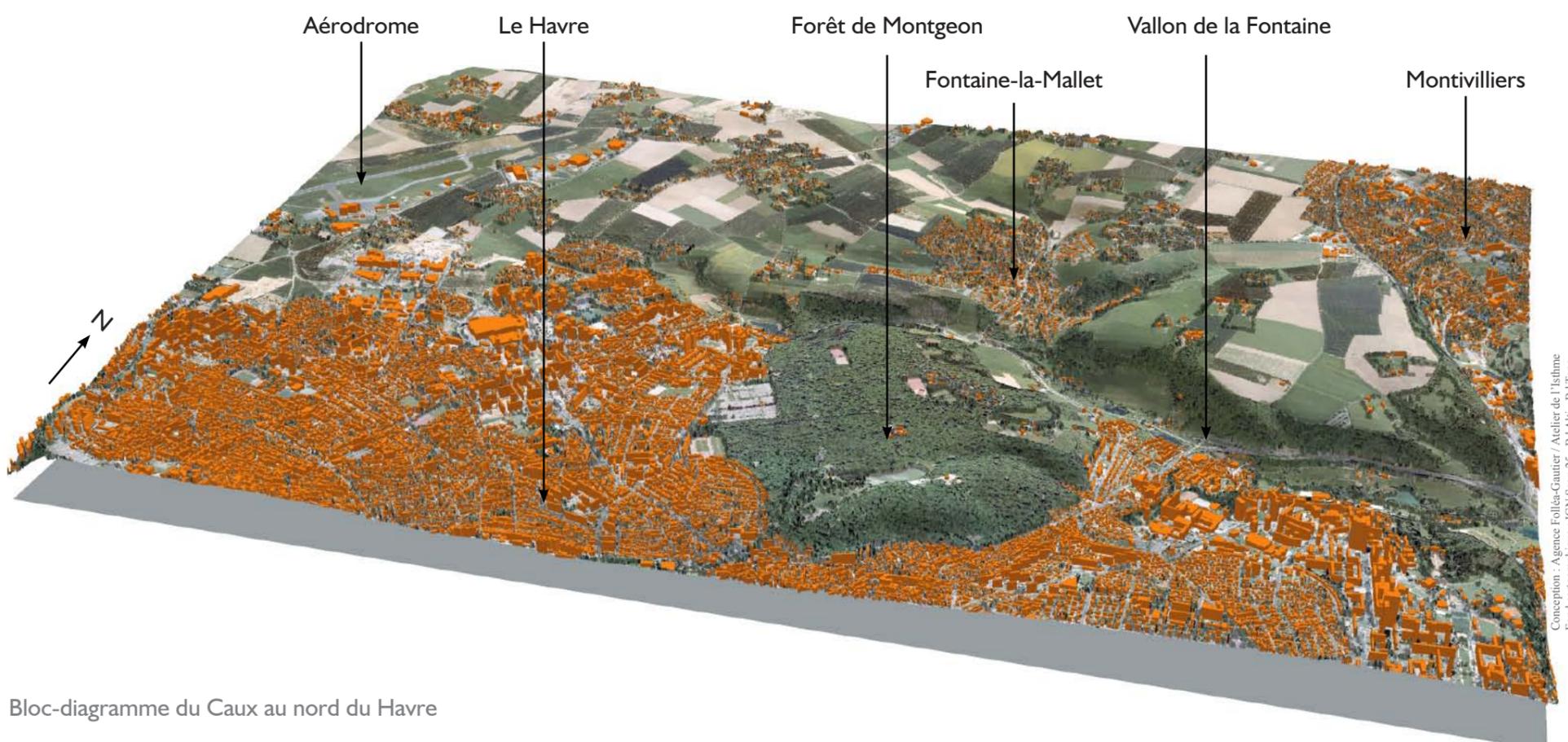


Plateau agricole et urbanisation croissante. 2009 - commune d'Octeville-sur-Mer)

Des reliefs source de diversité paysagère

Le Caux au nord du Havre fait partie intégrante du plateau de Caux. Il est, comme l'ensemble du plateau, parcouru et creusé par de légères dépressions formées par des talwegs. A aucun moment l'horizontalité du plateau ne prédomine vraiment. La vallée de la Fontaine forme le plus fort de ces accidents et constitue une barrière naturelle entre le plateau très tôt urbanisé situé au-dessus de l'estuaire et le plateau resté longtemps agricole situé au nord. Ces reliefs abritent une végétation abondante, qui, sous les pressions conjointes de l'urbanisation et de l'agriculture, s'est

réfugiée dans les talwegs. Ces vallées sont peu bâties et seules les communes de Fontaine-la-Mallet et Rouelles occupent les franges de la vallée de Fontaine. Cette occupation urbaine très récente correspond essentiellement à des lotissements situés en arrière des noyaux villageois d'origine. Accrochée à plusieurs de ces vallées, la forêt de Montgeon est quant à elle située sur un éperon. Autrefois, limite forte entre le plateau agricole et la ville du Havre, la forêt est peu à peu prise dans une urbanisation qui l'isole des espaces naturels voisins.



Bloc-diagramme du Caux au nord du Havre

